



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 27084

Texte de la question

M. François Loncle alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'énergie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la stratégie tarifaire de la compagnie Air France en direction de l'Afrique de l'ouest. En effet, les prix d'un vol Air France entre Paris et Ouagadougou, Niamey ou Bamako sont systématiquement le double de ceux proposés par une compagnie belge et le triple de ceux affichés par des transporteurs marocain ou tunisien. De plus, les tarifs de la compagnie française ne cessent d'augmenter, ce qui lui fait perdre des parts de marché significatives sur le continent africain, à telle enseigne que l'on peut se demander si Air France n'envisage pas de sous-exploiter, voire d'abandonner, les destinations africaines. Les tarifs exigés par Air France constituent clairement un obstacle aux relations économiques, culturelles, touristiques et humanitaires entre notre pays et l'Afrique. Or les États africains, qui connaissent une forte croissance, ne demandent qu'à développer et intensifier les échanges avec la France. C'est pourquoi il aimeraît connaître ses intentions pour inciter Air France à revoir sa politique tarifaire et son attitude générale à l'égard de l'espace africain.

Texte de la réponse

Une tendance à la plus grande ouverture relative à la desserte du continent africain est aujourd'hui constatée, avec une attention croissante portée à l'intérêt des consommateurs. Les services du ministère des transports, de la mer et de la pêche veillent d'ailleurs à encourager et à accompagner cette ouverture par la tenue des consultations bilatérales nécessaires. La compagnie Air France est très présente en Afrique. Elle dessert 32 destinations sur ce continent par des vols directs au départ de sa plateforme de correspondances de Paris-Charles de Gaulle et poursuit l'extension de ce réseau, démontrant l'importance stratégique qu'elle accorde à cette région du monde. La possibilité qui a également été donnée à la compagnie Corsair d'ouvrir des services réguliers à destination du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, lesquels ont eu un impact favorable sur les tarifs, témoigne du dynamisme de ces destinations. Par ailleurs, l'augmentation de la capacité des services d'Air France contribue à la baisse des prix. Depuis le début de l'année 2013, Air France a par exemple augmenté son offre en sièges de 35 % vers le Gabon, de 18 % vers le Nigeria, de 30 % vers le Sénégal, de 47 % vers la Côte d'Ivoire, et de 33 % vers la Mauritanie. Ces augmentations de capacité, soit par le changement de type d'avion exploité, soit par une desserte plus fréquente, sont cependant souvent dépendantes de l'ouverture des droits de trafic par les autorités des pays desservis qui, pour certains d'entre eux, ont pu jusqu'ici être soucieux d'un développement progressif des services aériens afin de préserver les perspectives de leur transporteur national. Enfin, l'offre de services aériens directs et le produit offert sont des explications à la différence de prix qui peut être constatée avec des services offerts au départ de Paris par des compagnies étrangères, européennes ou nord-africaines, mais transitant par les plateformes de correspondances respectives de ces compagnies. La contrainte d'une escale imposée aux passagers est compensée par une offre tarifaire plus attractive.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27084

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5259

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8525